SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 16
L'an deux mille vingt-trois,
le dix-sept octobre à 20 heures
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.
Date de convocation : 10 octobre 2023.
PRESENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, DENTON Sylvie, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, MOUNIER Céline et COUBLE Alexis.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. COUBLE Alexis.
ABSENTS EXCUSES : MM. FAVREAU Gilles, SAUTEREAU Olivier, LAFAURIE Lucie, RAJAT Sonia et GODARD Léo.
POUVOIRS : M. BURELLIER Jean-Michel par Mme LAFAURIE Lucie et M. COUBLE Alexis par M. GODARD Léo.

ORDRE DU JOUR **SESSION ORDINAIRE**

- Vente à l'amiable des ateliers artisanaux à ZA Pralong
- Vente à l'amiable de l'ancienne trésorerie Place du 8 mai
- Avenir de la caserne des Sapeurs-Pompiers Rue Jean Boyer
- Convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique
- Délibération pour la participation annuelle 2023 pour la lutte contre les rats musqués
- Demande de soutien de la Diana pour laisser libre accès à la chapelle de Baffie
- Compte rendu de l'exercice des délégations
- Questions diverses

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'ajouter quatre points à l'ordre du jour :
- Extension BTS P. "VINGTAINS" ' prop. MARCHAL
- Bail Commercial "À Boire et à Manger"
- Convention de transaction et de rappel à l'ordre avec le Procureur de la République
- Demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité

En début de séance, intervention de M. François GARRIVIER, Président du Vélo Loisir Val d'Aix, accompagné de M. Roger MIGNERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, a pris les décisions suivantes :

VENTE A L'AMIABLE DES ATELIERS ARTISANAUX ZA PRALONG

Le projet de vente amiable des cellules n°1 et n° 2 louées à la Société dénommée BRASSERIE LA GERMANOISE, dont le siège est à SAINT-GERMAIN-LAVAL (42260), ZA Pralong et de la cellule n° 3 louée à la Société dénommée EUROPE METAL FIL, dont le siège est à HERMIVAL-LESVAUX (14100), Rue Edouard Branly, sises dans le tènement d'immeuble cadastré B n° 562, 98 Route de Pommiers est reporté en raison d'un manque d'éléments (TVA...).

VENTE A L'AMIABLE ANCIENNE GARE PLACE DU 8 MAI

- Approuve le projet de convention entre LOIRE HABITAT, Office Public de Habitat du Département de la Loire et la Commune, relatif à la restructuration et extension de l'ancienne gare place du 8 mai permettant la création de quatre logements locatifs.
- Emet un accord de principe sur la vente de l'emprise du terrain communal nécessaire à la réalisation du projet : la parcelle cadastrée C 1473 et une partie de la voie communale au prix de 24 000 €, sous réserve du déclassement de la voie communale par le conseil municipal après enquête publique.
- prévoit de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de la voie communale « Avenue Benoit Bernard »
- Autorise Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour :
  * lancer l'enquête publique
  * signer la convention de lancement de cette opération avec LOIRE HABITAT, Office Public de Habitat du Département de la Loire.
  * aboutir à la cession par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur des parcelles.

CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU CFU

- Approuve la convention relative à l'expérimentation pour les comptes de l'exercice 2023 de la Commune de SAINT GERMAIN LAVAL du compte financier unique.
- Autorise M. le Maire à signer la convention prévue par l'article 242 de la Loi de finances pour 2019.

PARTICIPATION ANNUELLE 2023 POUR LA LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUES

- Décide de verser 200 € au Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués secrétariat : 43, avenue Albert Raimond BP 50, 42272 - SAINT PRIEST EN JAREZ CEDEX.
- Prélève la dépense au compte 6281 "Concours Divers" du budget de l'exercice 2023.

EXTENSION BTS P. "VINGTAINS" ' PROPRIETE MARCHAL

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension BTS P. "VINGTAINS" ' propriété MARCHAL", étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

BAIL COMMERCIAL "À BOIRE ET A MANGER"

- Approuve la signature d'un bail commercial avec l'association "À Boire et à Manger", dont le siège est 2 Rue Robert Lugnier, 42260 Saint-Germain-Laval
- Fixe le montant du loyer à 467 € HT. par mois, révisable tous les trois ans, plus les charges s'y rapportant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un bail commercial aux charges et conditions d'usage en pareille matière avec une clause d'indexation spéciale des loyers sur les recettes et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

- décide l'inscription de la recette au compte 752 "Revenus des immeubles" du Budget communal de l'exercice.

PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE TRANSACTION PROPOSEE PAR LE MAIRE

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Procureur de la République un protocole de mise en œuvre de la procédure de transaction proposée par le Maire de la Commune de ST GERMAIN LAVAL -42260-. Etant précisé que le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre a été signé avec M. le Procureur de la République le 18 novembre 2020.

SOUTIEN A LA DIANA POUR LAISSER LIBRE ACCES A LA CHAPELLE DE BAFFIE

Vu le courrier du 4 octobre 2023 de la Diana, Société historique et Archéologique du Forez, 7 Rue Florimond Robertet 42600 MONTBRISON, propriétaire de la Chapelle Notre-Dame de Baffie rappelant qu'actuellement, son ouverture, ne demeure possible en raison de ce qu'un administré, accepte bénévolement de s'en charger chaque jour, matin et soir. Toutefois une telle contrainte ne peut plus être assumée.

La Diana lance un appel à soutien, en regard de la solution que pourrait être l'installation d'une ouverture automatique avec temporisateur, pour permettre de laisser libre-accès de ce lieu dans la journée ou à l'occasion de manifestations.

Le conseil émet un accord de principe pour participer à l'installation d'une ouverture automatique avec temporisateur. Le montant de cette participation sera arrêté ultérieurement.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE

- Décide de retenir les deux projets : Réfection du bureau du Maire d'un cout de 9 749.60 € HT et installation d'une citerne type réserve incendie chiffrée à 9 098.70 €HT, soit un investissement d'un coût total de 18 848.30 € HT.
- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe départementale de solidarité 2024 pour ces travaux.
- prévoit l'inscription de cette dépense au budget principal.

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :

Décision du 6 octobre 2023 : de choisir dans le cadre des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé et de réfection de trottoirs, de signer l'acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions :

Titulaire du marché : Entreprise EUROVIA DALA 20 rue des Littes 42650 ST JEAN BONNEFONDS, d'un montant de 36 849.00 €. HT.

Sous-traitant : STINEO SAS ZA LES BARAUDES 42530 SAINT GENEST LERPT d'un montant de 2 845.00 € HT

Prestations sous traitées : Signalisation horizontale et verticale

Montant hors TVA : 2 845.00 € - Taux de TVA : TVA autoliquidation - TVA due par le titulaire.

Le conseil municipal prend acte de cette décision qui n'appelle aucune remarque de la part de l'assemblée.

- QUESTIONS DIVERSES

- Critérium du Dauphiné : Proposition à SAINT GERMAIN LAVAL d'un départ d'étape « contre la montre » le 5 juin 2024. Le conseil est favorable à cette proposition.

- Avenir de la Caserne des Sapeurs-Pompiers Rue Jean Boyer : Une réflexion est en cours sur la vente de ce bâtiment lorsque ce dernier sera cédé par le SDIS à la Commune, avec éventuellement une location /vente au départ.

- **Comptes rendus :**

* **Commission Associations du 9 octobre 2023 :** Une rencontre est programmée le 25 octobre 2023 à 7h 30 avec les forains au sujet de l'emplacement du marché hebdomadaire du mercredi sur la Place de l'Hôtel de Ville ou du Revarin.

* **Commission Personnel du 9 octobre 2023 :** RISEP à l'étude avec mise en place de l'IFSE : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et du CIA : Complément indemnitaire annuel.

- **Visite Sous-Préfet du 13 octobre 2023** avec signature de la convention ORT dans le cadre de Petites Villes de Demain.

- **Prochain CM : mardi 28 novembre 2023 à 20h 30**

La séance est levée à 22h 30

En début de séance ordinaire du mardi vingt-huit novembre deux mille vingt-trois à 20 heures 30 , dont la publication et les convocations ont été faites le vingt et un novembre deux mille vingt-trois, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du dix-sept octobre deux mille vingt-trois comportant les délibérations n° 78/23 à 86/23 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,	**Le secrétaire de séance,**
Jean-Claude RAYMOND.	**Alexis COUBLE.**